

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.267

Exercice 2013 :
décision modificative
n°4

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.267**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

EXERCICE 2013 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°4 qui prend en compte les modifications suivantes.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

1/ Le lancement à compter de 2013 de l'extension d'Imagina Atlantica (12 493 €) et de CREALAB (14 104 €) dans le cadre des nouveaux projets européens nécessite une inscription complémentaire de **26 597 €**.

2/ Il convient d'inscrire **70 000 €** sur le chapitre 012 « charges de personnel » afin de réajuster la répartition des crédits de la direction en prélevant notamment sur les chapitres 011 et 65.

3/ Afin de permettre une large diffusion de l'analyse des besoins sociaux 2012 aux élus du Grand Angoulême, il est nécessaire d'inscrire **1 000 €** supplémentaires au chapitre 011 « charges à caractère général » en prélevant sur le chapitre 65 « charges de gestion courante ».

4/ Le remplacement des baies vitrées à la patinoire de Nautilus doit être budgété au chapitre 011 « charges à caractère général » pour la somme de **2 700 €**.

5/ Les locaux du Centre Social Culturel et Sportif ACAIQ de Basseau Grande Garenne ont été détruits par un incendie en juin dernier. Afin de soutenir l'action de l'association, il convient d'attribuer une subvention de **15 000 €** pour sa réinstallation, en inscrivant cette somme au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En outre la Commission équipements structurants du 12 novembre 2013 a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Musiques Métisses de **4 000 €** compte tenu du résultat déficitaire de la saison, cette somme est prélevée sur la provision pour subventions à répartir.

6/ Le GrandAngoulême est actionnaire de la SEMAPEX, société d'économie mixte ayant la gestion de l'Espace Carat. Par délibération du 12 décembre 2013, vous avez approuvé la création de la régie à autonomie financière pour la gestion de cet équipement. Il convient de provisionner la perte du capital de la SEMAPEX évaluée à un montant de **379 200 €** au chapitre 68 « dotations aux amortissements et aux provisions ».

7/ La Commission environnement du 19 novembre 2013 a proposé de verser une subvention de **4 000 €** au GIP Solidarités 16 pour deux expérimentations relatives à la lutte contre la précarité énergétique, cette somme est prélevée sur le chapitre 65.

8/ Compte tenu de l'état d'avancement du pôle d'échange multimodal, il convient de diminuer le produit du versement transport à hauteur de 2 218 K€ et de diminuer les crédits de paiement sur les opérations suivantes :

- .../...
- Pour la Passerelle du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), de 776 k€ à 169 K€ soit une diminution de **607 K€**.
 - Pour le Parvis Est du PEM, de 1 200 K€ à 29 K€ soit une diminution de **1 171 K€**.
 - Pour le Parvis Ouest du PEM, de 500 K€ à 60 K€ soit une diminution de **440 K€**.

9/ Compte tenu de l'état d'avancement des projets d'investissement pour la Médiathèque et le secteur gare, il convient de réajuster les crédits de paiement 2013 :

- Pour la Médiathèque, de 12 471 K€ à 6 671 K€ soit une diminution de **5 800 K€**.
- Pour le Secteur Gare, de 1 000 K€ à 500 K€ soit une diminution de **500 K€**.

10/ Pour équilibrer la présente décision modificative, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit être diminué de 2 686 K€ et passe donc de 7 469 K€ à 4 783 K€.

Ces ajustements se feront par diminution du virement à la section d'investissement.

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements :

	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
10	023	023	01	R	Virement à la section d'investissement	-2 685 667,00 €	
					Total chapitre 023	-2 685 667,00 €	
4	011	61522	4143	R	Entretien bâtiments	2 700,00 €	
1	011	611	0483	R	Etude sous-traitance (CREALAB)	4 884,00 €	
1	011	617	0483	R	Audit (CREALAB)	2 000,00 €	
1	011	611	0485	R	Etude sous-traitance (IMAGINA)	3 000,00 €	
2	011	6184	020	R	Formation	- 4 000,00 €	
2	011	6184	4144	R	Formation	- 1 000,00 €	
3	011	6236	8240	R	Catalogues et imprimés	1 000,00 €	
1	011	6256	0485	R	Déplacements (IMAGINA)	1 493,00 €	
1	011	6256	0483	R	Déplacements (ICREALAB)	2 266,00 €	
1	011	6257	0485	R	Logistique restauration accueil délégation (IMAGINA)	4 000,00 €	
1	011	6257	0483	R	Réunion séminaire (CREALAB)	3 000,00 €	
1	011	6288	0485	R	Communication spécifique conférence (IMAGINA)	4 000,00 €	
1	011	6288	0483	R	Communication spécifique conférence (CREALAB)	1 954,00 €	
					Total chapitre 011	25 297,00 €	
2	012	64111	020	R	Salaires	70 000,00 €	
					Total chapitre 012	70 000,00 €	
2	65	65341	021	R	Cotisation URSAFF	- 15 000,00 €	
7	65	65738(04)	833		GIP SOLIDARITE 16	4 000,00 €	
7	65	65738(01)	833		Conservatoire espaces naturels	- 4 000,00 €	
5	65	6574(302)	30	R	CSCS ACAIQ de Basseau Grande Garenne	15 000,00 €	
5	65	6574(327)	30	R	Provisions pour manifestations	- 9 830,00 €	
5	65	6574(815)	311	R	Musiques Métisses	4 000,00 €	
3	65	6574(859)	8241	R	Provision pour subv. Pol. de la ville	- 1 000,00 €	
					Total chapitre 65	- 6 830,00 €	
6	68	6866	90 21	R	Provision pour dépréciation des éléments financiers	379 200,00 €	
					Total chapitre 68	379 200,00 €	
8	73	73281	815	R	Reversement VT		-2 218 000,00 €
					Total chapitre 73		-2 218 000,00 €
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 218 000,00 €	- 2 218 000,00 €

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
10	021	021	01	R	Virement de la section de fonctionnement		-2 685 667,00 €
					Total chapitre 021		-2 685 667,00 €
9	16	164	01	R	Emprunts		-5 832 333,00 €
					Total chapitre 16		-5 832 333,00 €
9	9804	2313	3211	R	Travaux Médiathèque	-5 800 000,00 €	
					Total chapitre 9804	-5 800 000,00 €	
9	201001	2115	8243	R	Terrains bâtis (Secteur Gare)	-500 000,00 €	
					Total chapitre 201001	-500 000,00 €	
8	201004	23140	8242	R	Construction sur sol d'autrui - Passerelle	-607 000,00 €	
					Total chapitre 201004	-607 000,00 €	
8	201004	2313	8242	R	Construction - Parvis est	-1 171 000,00 €	
					Total chapitre 201004	-1 171 000,00 €	
8	201005	2313	8242	R	Construction - Parvis ouest	-440 000,00 €	
					Total chapitre 201005	-440 000,00 €	
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-8 518 000,00 €	-8 518 000,00 €

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il convient d'ajuster les crédits liés à la régie pépinière du Grand Girac en diminuant de **50 €** le chapitre 011 « charges à caractère général » afin d'abonder le chapitre 012 « charges de personnel » pour l'achat de produits pharmaceutiques.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	627	R	Services bancaires	- 50,00 €	
			Total chapitre 011	- 50,00 €	- €
012	6475	R	Produits pharmaceutiques	50,00 €	
			Total chapitre 012	50,00 €	- €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

BUDGET CAMPING

Lors de la création du budget annexe Camping le 1^{er} avril 2011, le conseil communautaire a acté par délibération du 31 mars 2011, la nécessité de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement à ce budget annexe.

L'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dérogations au strict principe de l'équilibre des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) notamment, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

A ce jour, les amortissements des travaux d'investissement réalisés dans le camping ne peuvent pas être répercutés sur les usagers sans pratiquer des tarifs exorbitants. Le GrandAngoulême a prévu à son budget principal un montant de 103 073,56 € au titre d'une subvention exceptionnelle au budget annexe camping pour l'exercice 2013.

Pour permettre au comptable de procéder au versement de cette somme, il convient de préciser que cette subvention sera versée au plus tard le 31 décembre 2013.

BUDGET DECHETS MENAGERS

Il convient d'inscrire **10 000 €** sur le chapitre 012 « charges de personnel » pour prendre en considération le versement de la NBI accueil pour les gardiens de déchèteries à compter du 1^{er} juillet 2013 ainsi que l'application du régime indemnitaire exceptionnel versé aux agents de catégorie C à compter du 1^{er} juillet 2013, en prélevant les crédits sur le chapitre 011.

Par courrier du 19 novembre 2013, Madame la trésorière municipale demande au Grand Angoulême de provisionner la créance de la société Legras Industrie d'un montant de 20 779,25 € dès lors qu'il existe un risque financier encouru par la collectivité. Cette procédure est préconisée par le code général des collectivités territoriales dès l'ouverture d'un contentieux en première instance. Il convient donc de prévoir à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » un montant de **21 000 €** en prélevant cette somme sur le chapitre 011.

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	6262	8121	R	Frais de télécommunications	- 6 000,00 €	
011	6287201	8121	R	Remboursement frais au BP	- 8 000,00 €	
011	637	8121	R	Autres impôts et taxes	- 2 000,00 €	
011	673	8121	R	Titres annulés	- 15 000,00 €	
				Total chapitre 011	- 31 000,00 €	
012	64162	8121	R	Emplois d'avenir	10 000,00 €	
				Total chapitre 012	10 000,00 €	
68	6815	8121	R	Provisions pour risques et charges	21 000,00 €	
				Total chapitre 68	21 000,00 €	
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

BUDGET TRANSPORTS EN COMMUN

Il convient de modifier les inscriptions budgétaires du BP 2013 pour tenir compte des propositions de la Commission aménagement du territoire du 15 novembre 2013, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
023	023		O	Virement à la section d'investissement	2 100 000,00 €	
				Total chapitre 023	2 100 000,00 €	
011	6288		R	Autres	118 000,00 €	
				Total chapitre 011	118 000,00 €	
65	657151			REVERSEMENT VT POUR PEM	-2 218 000,00	
65	657341			REVERSEMENT DGD LA COURONNE	-3 429,00	
65	657342			REVERSEMENT DGD FLEAC	-3 677,00	
65	657343			REVERSEMENT DGD MAGNAC/TOUVRE	-646,00	
65	657344			REVERSEMENT DGD NERSAC	873,00	
65	657345			REVERSEMENT DGD MORNAC	5 391,00	
65	657346			REVERSEMENT DGD ST YRIEIX	4 926,00	
65	657347			REVERSEMENT DGD ST SATURNIN	965,00	
65	6574(11)			CHARGES COMPTE DE GESTION	-4 403,00	
				Total chapitre 65	-2 218 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001	001		R	Résultat antérieur 2012		0,40 €
				Total chapitre 001		0,40 €
021	021		O	Virement de la section de fonctionnement		2 100 000,00 €
				Total chapitre 021		2 100 000,00 €
23	238		R	Avances	2 100 000,40 €	
				Total chapitre 23	2 100 000,40 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 100 000,40 €	2 100 000,40 €

BUDGET SALLE DE SPECTACLES « LA NEF »

S'agissant d'un établissement culturel géré en SPIC, il convient de motiver par délibération le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget comme pour le budget annexe Camping.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit en effet plusieurs dérogations au strict principe de l'équilibre des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) notamment, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

A ce jour, le niveau de service public retenu et l'impact des travaux d'investissement réalisés pour la salle de spectacles La Nef ne peuvent pas être répercuté sur les usagers sans pratiquer des tarifs exorbitants.

- 250 K€ dans le courant du 1^{er} trimestre,
- 100 K€ dans le courant du 2^{ème} trimestre,
- 100 K€ dans le courant du 3^{ème} trimestre,
- 155 K€ au 4^{ème} trimestre.

De plus, une subvention d'équipement pour financer les investissements 2013, d'un montant de 80 000 € sera versée au cours du 2^{ème} semestre de l'exercice.

1/ Par courrier du 19 novembre 2013, Madame la trésorière municipale demande au GrandAngoulême de provisionner une créance pour M. TABEL d'un montant de 991,82 € dès lors qu'il existe un risque financier encouru par la collectivité. Cette procédure est préconisée par le code général des collectivités territoriales dès l'ouverture d'un contentieux en première instance. Il convient donc de prévoir à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » un montant de **1 000 €** tout en prévoyant l'inscription des crédits du titre correspondant.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
68	6815		R	Provisions pour risques et charges	1 000,00 €	
				Total chapitre 68	1 000,00 €	
77	7718		R	Autres produits exceptionnels		1 000,00 €
				Total chapitre 77		1 000,00 €
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	1 000,00 €	1 000,00 €

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°4 de l'exercice 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2013